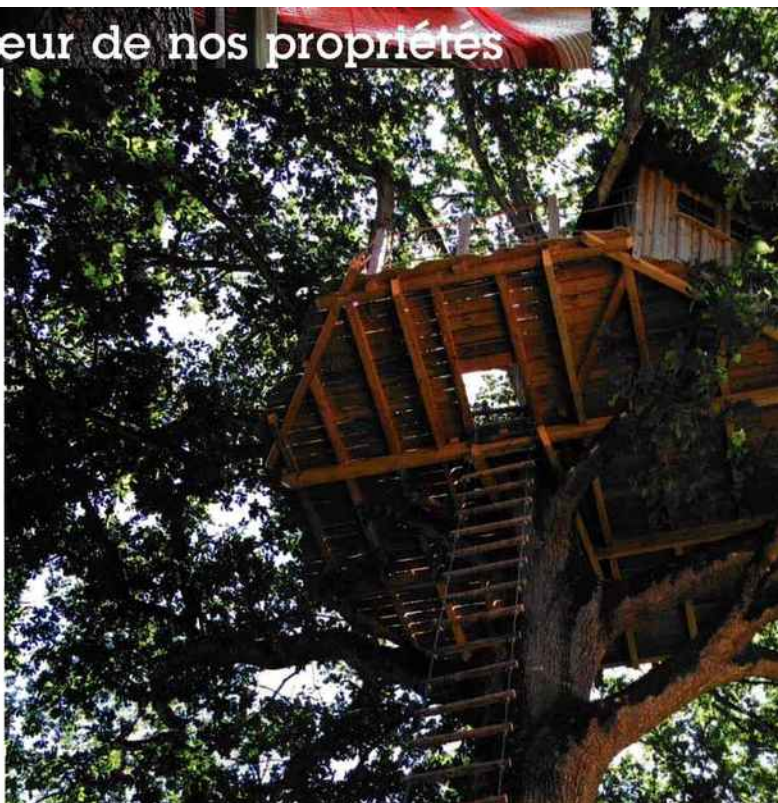


Au cœur de nos propriétés

CONFECTIONNER DES CABANES N'EST PLUS LE PRIVILÈGE DES JEUNES ENFANTS ! ANTOINE THIBAUD, « CABANEUR-DÉVELOPPEUR » LE SAIT BIEN ! IL A MÊME FAIT DE LA RÉALISATION DE SES



ANTOINE THIBAUD

Dormir dans les arbres...

RÊVES D'ENFANTS SON MÉTIER. IL PROPOSE DÉSORMAIS D'ACCUEILLIR DANS DE CONFORTABLES CABANES TOUTES LES PERSONNES, QUI COMME LUI, ONT REFUSÉ DE GRANDIR.

La Propriété Privée Rurale : Comment vous est venue l'idée de devenir « cabaneur » ?

Antoine Thibaud : Elle est venue progressivement. Arnaud de la Chesnais propriétaire du domaine des Ormes a eu l'idée, il y a quatre ans, d'offrir un cadeau de mariage pour le moins original à sa sœur. Il a construit en secret une cabane dans les arbres pour sa nuit de noce ! Des amis ont ensuite eu envie d'y dormir puis ce sont d'autres personnes qui ont manifesté l'envie d'y passer la nuit et ils étaient prêts à payer pour cela. Ce n'est qu'à la Saint-Valentin de 2003 que la véritable commercialisation a commencé. Ce fut un engouement énorme ! C'est ainsi que l'aventure a débuté. D'une cabane, nous sommes passés à 4 puis à 20 ! Je suis arrivé il y a deux ans à un moment où le domaine refusait du monde !

La PPR : Vous avez donc décidé de faire profiter de votre savoir-faire à d'autres personnes ayant le même esprit que celui qui donna naissance au domaine des Ormes...

AT : Absolument ! Nous avons eu l'idée de créer un réseau au sein duquel nous aurions transmis notre expérience et notre savoir-faire. Nous avons aujourd'hui huit partenaires qui sont autant de lieux différents et insolites ! Tous sont unis par une charte de qualité. Chacun s'engage donc à n'avoir ni eau ni électricité, le petit-déjeuner au pied de la cabane, interdiction stricte du pilotis. Je me déplace sur les sites qui souhaitent nous rejoindre, puis nous évaluons les potentialités, les arbres qui peuvent être mis en valeur, etc.





Puis, nous leur donnons la méthode pour construire une cabane et je les mets en relation avec des vrais constructeurs de cabanes. Car il faut faire attention ! Le marché est inondé de constructeurs qui n'en ont que le nom ! Et compte tenu du caractère spécial de cette construction en hauteur, mieux vaut confier cette tâche à de vrais professionnels.

La PPR : Vous avez particulièrement mis l'accent sur la sécurité...

AT : C'est un point absolument essentiel ! Nous avons souhaité créer autour de cette activité un environnement rassurant. Pour cette raison, nous sommes en relation étroite avec la direction de la Jeunesse et des Sports et la DDE. En outre, la construction de chaque cabane est précédée d'un contrôle phytosanitaire de l'arbre et l'ensemble est construit selon des normes Afnor. Avant l'ouverture au public un bureau

d'études vient vérifier l'application des dites normes. Je rappelle que ces obligations ne sont pas imposées par la loi mais par la charte à laquelle nous souscrivons.

La PPR : D'un point de vue juridique, faut-il un permis de construire ?

AT : Les cabanes sont des constructions particulières qui ne sont pas expressément visées par les textes. Aussi, selon les départements, les interprétations divergent. Il suffit parfois de faire une déclaration de travaux en mairie alors que d'autres fois un permis de construire est exigé.

La PPR : N'existe-t-il aucun risque pour les arbres ?

AT : Non ! Nous apportons un soin tout particulier aux choix des arbres ! Il s'agit de les mettre en valeur, pas de les abîmer. Aussi, nous évitons systématiquement tous les arbres fruitiers qui sont trop « cassants ». En revanche, chênes, hêtres, séquoia ou marronniers s'y prêtent tout à fait. L'arbre est inspecté chaque année par un expert et il n'est utilisé aucun clou ou vis pour sa construction. En outre, ces cabanes sont démontables. L'arbre ne garde aucune trace de la cabane une fois démontée.

La PPR : Quel est le coût moyen d'une cabane ?

AT : Ça dépend de la cabane ! Le premier prix est de 23 000 euros hors taxe pour une cabane de 24 m², 12 m² pour la terrasse et 12 m² pour la chambre à environ 6 à 7 mètres de hauteur. Mais le prix peut atteindre 40 000 euros hors taxes pour une cabane de type familial qui a une surface entre 60 et 80 m² à 14 mètres de hauteur environ ! C'est le coût initial auquel il faut rajouter 300 euros annuels de contrôle par le bureau d'études et l'entretien normal des cabanes qui sont en pin traité.

La PPR : Quelle est la fréquentation de ce site ?

AT : Nous avons un taux d'occupation d'environ 160 nuits par an, ce qui est énorme ! Ce sont essentiellement des personnes urbaines au revenu « moyen plus ». Ce qui est surprenant c'est que nous avons d'abord profité d'une clientèle de proximité. Les personnes habitant les alentours et connaissant pourtant l'endroit ont eu envie de le découvrir autrement. Ce qui n'aurait probablement pas été le

TÉMOIGNAGES UN PEU PLUS PRÈS DES CIMES...

Quelques témoignages en vrac de celles et ceux qui ont séjourné dans les arbres pour une ou plusieurs nuits :

→ « Amour et nature étaient au rendez-vous pour cet agréable et doux moment : c'est relaxant, apaisant, romantique et magique ! Bref, une nuit vraiment hors normes ! »

→ « Merci à toi pour ce moment magique dans un cadre inoubliable plus près des oiseaux et du ciel. Un rêve d'enfant qui devient réalité. Cabane dans les arbres et tyroliennes qui s'enchaînent. De grands moments qui resteront dans nos mémoires ! ».

→ « Quel pur bonheur de se retrouver en tête à tête ici à 13 mètres de haut et enfin oublier pendant quelques heures le tumulte de notre vie. Parfait recul sur soit et retour aux sources indispensables. Merci à toi créateur de cette cabane ».



cas s'il s'agissait de chambre d'hôtes traditionnelles.

J'ajoute que notre site Internet sur lequel sont répertoriées les propriétés ayant adhéré à notre charte et qui sert de centrale de réservation enregistre entre 300 et 600 visites par jour.

La PPR : Avez-vous d'autres projets de construction de cabanes ou d'idées pour augmenter l'attractivité de vos sites ?

AT : Nous venons d'ouvrir au domaine des Ormes un parc aquatique avec une piscine à vague, des jacuzzis et un espace détente. Mais nous avons sciemment scindé les différentes activités du site. La communication autour des cabanes ne mentionne pas les autres infrastructures de la propriété. Si ceux qui viennent dormir dans les arbres souhaitent profiter ensuite des différentes infrastructures, il n'y a aucun problème bien entendu ! ■

**Propos recueillis par
 Renaud de Montbron**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Domaine des Ormes - La Cabane en l'Air
 Epiniac - 35120 - Dol de Bretagne
 Tel. : 02 99 73 53 53 www.lacabaneenlair.com/